

FLASH

Toulouse le 26 mars 2019

Politique Salariale 2019, 4ème réunion

Aujourd'hui s'est tenue la quatrième réunion concernant la Politique Salariale 2019.
Les ultimes propositions de la Direction sont les suivantes :

Une politique salariale de **4,05%** sur **18 mois** (1/01/2019 au 30/06/2020) :

CADRES

2019

3,05%

- Pour les cadres position I à IIIB :
 - Budget GESC* : **0,15%** au 1/01/2019 pour les non bénéficiaires d'AI
 - Budget AI : **2,9%** au **1/01/2019** (2,75% + 0,15% au titre de la clause de rendez-vous 2018)
 - AI mini 110€
- Pour les cadres IIIBX, IIIC :
 - Budget AI : **3,05%** au 1/01/2019.

*GESC : Garantie Evolution Salariale Cadres

1^{er}
semestre

2020

- Pour les cadres position I à IIIC
 - Budget AI : **1%** au 1/01/2020

Une nouvelle négociation salariale se tiendra début 2020 pour la période 01/07/2020 au 30/06/2021.

NON CADRES

2019

- Budget AG : **1,05%** au 1/01/2019 (0,9% d'AG + 0,15% au titre de la clause de rendez-vous 2018).
- Budget AI : **2%** au **1/01/2019**.
- AI mini 45€

3,05%

- Budget AI : **1%** au 1/01/2020.

1^{er} semestre

2020

Une nouvelle négociation salariale (AG et AI) se tiendra début 2020 pour la période 01/07/2020 au 30/06/2021.

CONSIDÉRATIONS FO

Au regard de l'évolution des propositions initiales, ces deux mois de négociations nous ont permis de faire remonter vos avis et vos revendications.

Les mesures atypiques de clause conditionnelle, d'augmentations générales pour les cadres, d'accord pluriannuel, ont été considérées et débattues avec sérieux.

FO a assumé pleinement ses responsabilités dans cette négociation et obtenu :

- Application de notre clause de rendez-vous pour l'exercice 2018.
- Niveau d'AG qui prend en compte l'évolution prévisionnelle de l'inflation 2019.
- Un engagement à rediscuter de toutes les mesures de maintien du pouvoir d'achat (clause de rendez-vous, GESC, GPI,...) afin de mieux sécuriser le dérapage de l'inflation.
- Niveau d'AI qui permettra de récompenser justement vos efforts.
- Un avancement au premier janvier de la distribution de la totalité des Augmentations Individuelles.
- Suppression des mesures conditionnelles.

Notre Conseil Syndical va maintenant se prononcer sur la signature de cet accord.